

LE COURRIER

L'ESSENTIEL, AUTREMENT.

SANTÉ PUBLIQUE

L'interdiction de **fumer** déploie déjà ses effets

Depuis le bannissement de la fumée des lieux publics genevois, il y a une année et demie, le canton connaît une nette diminution des hospitalisations pour des infarctus ou des affections respiratoires, selon une étude conduite par les Hôpitaux universitaires de Genève.

3

7 SUISSE
Un **congé parental** pour tous
grâce à un système d'épargne

VILLE DE GENÈVE

Manuel Tornare, la fin de douze ans de règne

5

SUISSE

Bracelets électroniques contre les maris violents

6

9 L'Allemagne renonce à
l'énergie nucléaire.
Toutes les centrales
devront être fermées
d'ici à 2022, une
décision qualifiée
d'«irréversible».

8 La droite italienne de
Silvio Berlusconi a subi
une cuisante défaite
lors des municipales,
en échouant à conserver
son fief historique
de Milan.



INTERFOTO



SANTÉ PUBLIQUE *A Genève, les hospitalisations pour des problèmes respiratoires ont baissé de 19% à la suite du bannissement de la fumée dans les lieux publics.*

Interdiction de fumer: déjà du positif

OLIVIER CHAVAZ

Dix-neuf mois après son entrée en vigueur, l'interdiction de la fumée dans les lieux publics produit déjà des effets bénéfiques sur la santé des Genevois. Une étude présentée hier par le Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES) démontre notamment une baisse «très significative» des affections respiratoires. Les autres maladies liées au tabagisme passif diminuent également. «Ces résultats justifient les mesures prises pour protéger la santé des non-fumeurs», se félicite le conseiller d'Etat Pierre François Unger, rappelant que la loi genevoise «n'est pas prohibitionniste».

Menée sous la direction du Dr Jean-Paul Humair, du service de médecine de premier recours aux Hôpitaux universitaires (HUG), l'étude compare deux périodes: les deux années précédant l'entrée en vigueur de l'interdiction et les quatorze premiers mois du nouveau régime. Elle comprend deux volets. Le premier s'est penché sur le nombre d'hospitalisations aux HUG en raison d'affections respiratoires et de syndromes coronariens.



Pour le conseiller d'Etat Pierre François Unger, les résultats de l'étude justifient les mesures prises pour protéger la santé des non-fumeurs. J.P.S.

Effets très rapides

Les conclusions vont dans le sens que les travaux du même genre publiés en Suisse et à l'étranger. «Les améliorations sont très rapides. En Ecosse, une étude a mis en évidence les effets positifs sur le personnel de la restauration cinq mois seulement après l'adoption de la nouvelle législation», souligne Pierre-François Unger.

Concrètement, le nombre d'hospitalisations pour des

pneumonies, des emphysemes et des bronchopneumopathies chroniques obstructives a chuté de 19% parmi les résidents genevois. «Ce chiffre n'est pas banal. A notre connaissance, aucune autre étude n'a rapporté une telle baisse», se réjouit le Dr Humair. Côté infarctus du myocarde et angines de poitrine sévères, la diminution est moins évidente: sept pour cent contre 17% en moyenne dans

des études similaires. Selon le médecin, cet écart peut s'expliquer par une réduction progressive de l'exposition à la fumée passive grâce aux mesures prises à l'Etat et dans le secteur privé avant l'interdiction législative.

Coûts de la santé réduits

Le deuxième volet de l'étude genevoise s'est révélé moins fructueuse. Il a consisté à doser un biomarqueur de la

fumée passive au sein d'un échantillon de population. Le taux moyen de protéine C réactive mesuré chez 500 non-fumeurs est demeuré stable. Aux yeux du Dr Humair, c'est peut-être parce que ce marqueur est trop peu spécifique et que la tranche d'âge 18-34 ans n'était pas représentée dans l'échantillon. «Or c'est ce groupe qui était le plus exposé à la fumée passive», précise le médecin.

Bien que réalisée dans un temps très court et sur une population restreinte, l'étude met en évidence une tendance claire, qui se traduit également en termes financiers, relève Pierre-François Unger. Les auteurs estiment en effet que l'interdiction de la fumée dans les lieux publics et accessibles au public a évité 128 cas d'hospitalisations représentant au total 2069 journées dans les structures hospitalières du canton. I

Bistrot: «Il y a eu des drames humains»

Bon pour la santé, mauvais pour l'économie? La réponse restera en suspens. L'impact économique de l'interdiction de fumer sur les cafés, restaurants et autres discothèques – en vigueur depuis le 31 octobre 2009 – n'a pas fait l'objet d'une étude. «C'est un exercice très difficile, car les exploitants refusent de donner leurs chiffres», justifie Pierre-François Unger. Mais le conseiller d'Etat observe que des enquêtes menées à l'étranger n'ont pas démontré, à moyen terme, de baisse importante du chiffre d'affaires. «Généralement, la courbe s'infléchit pendant quelques semaines ou quelques mois, avant de retrouver le niveau d'avant l'interdiction au bout d'un an, assure-t-il. Et l'on sous-estime le nombre de personnes qui n'allaient plus au bistrot à cause de la fumée!»

Ces affirmations font bondir Laurent Terlinchamp, président de la Société des cafetiers de Genève (SCRHG): «Nous avons fait un sondage qui atteste une perte de 10% à 40% sur le chiffre d'affaires.» Quelque 450 exploitants ont répondu au questionnaire, soit environ 40% des membres du syndicat des cafetiers. «Il ne s'agit pas de restaurants gastronomiques bien sûr, mais de bistrot de quartier ou de bars qui vivent grâce au café du matin et à l'apéro. Certains ont même dû fermer, il y a eu des drames humains», relate Laurent Terlinchamp. ocz

Le bruit de la fumée

Fumer à l'extérieur reporte le bruit dans la rue, sous les fenêtres des voisins des établissements publics. Selon Elisabeth Débenay, cheffe du secteur promotion de la santé et prévention, les nuisances sonores dues à l'interdiction de fumer dans les cafés, restaurants et discothèques sont réelles, mais s'inscrivent dans une augmentation générale du nombre de plaintes relatives aux bruits. La gêne qu'elles entraînent est toutefois en «très nette progression», révèle l'enquête publiée à l'occasion de la Journée internationale contre le bruit du 27 avril 2011.

En 2008 et 2010, l'Etat de Genève a réalisé deux sondages auprès d'un échantillon de 500 habitants du canton. Une proportion stable de 42% d'entre eux ont déclaré souffrir du bruit. Mais dans l'interval, l'inconfort provenant des bruits de cafés et bars a quasiment

doublé. En 2010, soit après l'interdiction de la fumée dans les lieux publics, 17% des personnes souffrant d'excès sonores se plaignaient du voisinage d'un établissement public, contre un taux de 9% seulement en 2008.

«Le bruit est le facteur de stress numéro un parmi les populations urbaines et c'est aussi un problème de santé publique», reconnaît le conseiller d'Etat Pierre-François Unger. Le ministre de l'Economie et de la santé souligne donc la nécessité d'implanter les lieux de vie nocturne en dehors des zones d'habitation. Reste que, selon les autorités chargées de la protection contre le bruit, les solutions techniques seules ne suffisent pas à réduire les excès sonores si les comportements individuels ne sont pas aussi modifiés.

MSI/OCZ

PLUS DE 500 CONTRAVENTIONS

Depuis le 31 octobre 2009, les services de l'Etat ont infligé 524 contraventions pour violation de l'interdiction de fumer dans les lieux publics, dont 373 à des particuliers et 151 à des exploitants. «Il y a quelques résistants multirécidivistes», commente Pierre-François Unger. Selon le conseiller d'Etat, c'est dans le monde de la nuit que la loi est la moins respectée. Rappels que bistrot, restaurants et discothèques peuvent installer des fumeurs dûment ventilés. Mais le coût prohibitif de ces installations semble en décourager plus d'un. A ce jour, 9 autorisations ont été délivrées et 30 demandes sont en cours d'examen. Le canton de Genève compte au total quelque 3200 établissements publics. ocz

Vous avez la carte Côté Courrier ?

Utilisez-la !

Nos partenaires l'acceptent...

Découvrez tous les avantages de la Carte Côté Courrier sur: www.lecourrier.ch/cc

LE COURRIER
L'essentiel, autrement.

Partenaires			
Genève	Théâtre - Danse ADC Forum Meyrin Griff Saint Gervais Théâtre du Loup	Cinéma Les Scala	Musée MAMCO Musée International de la Croix Rouge
Vaud	Théâtre - Danse Arsenic Grange de Dorigny	Cinéma Zénith	
Neuchâtel	Théâtre - Cinéma Centre ABC	Musée CAN	

Côté Courrier	
Abo n°: 6500877	
Maria Bernasconi Rue de la Poste 7 1200 Genève	
LE COURRIER	
L'essentiel, autrement.	
Profitez des offres spéciales proposées par nos partenaires Plus d'infos sur lecourrier.ch	